Chanteloube

SAINT-MARTIAL - CHAUDES-AIGUES

Durée : 2h15

Longueur : 6,5 km

Balisage : jaune

▼ 730 m ▲ 907 m

Dénivelé : + 316 m

Assez facile

Depuis le village aux superbes maisons en pierres sèches et toitures de lauzes, le circuit longe les Gorges de la Truyère qui surplombent le barrage de Lanau, il offre un point de vue exceptionnel sur les îles du Chambon.

Maison ancienne à Chassagne

Point de vue sur les gorges de La Truyère

Traversée de pâtures, chiens interdits même tenus en laisse.

En savoir + :

Bureau de Tourisme de Chaudes-Aigues
www.pays-saint-flour.fr

Aménagements et entretien du circuit :
Saint-Flour Communauté
www.saint-flour-communaute.fr

Crédit photo SFC - JG

Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire :
www.rando.cantal.fr

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés

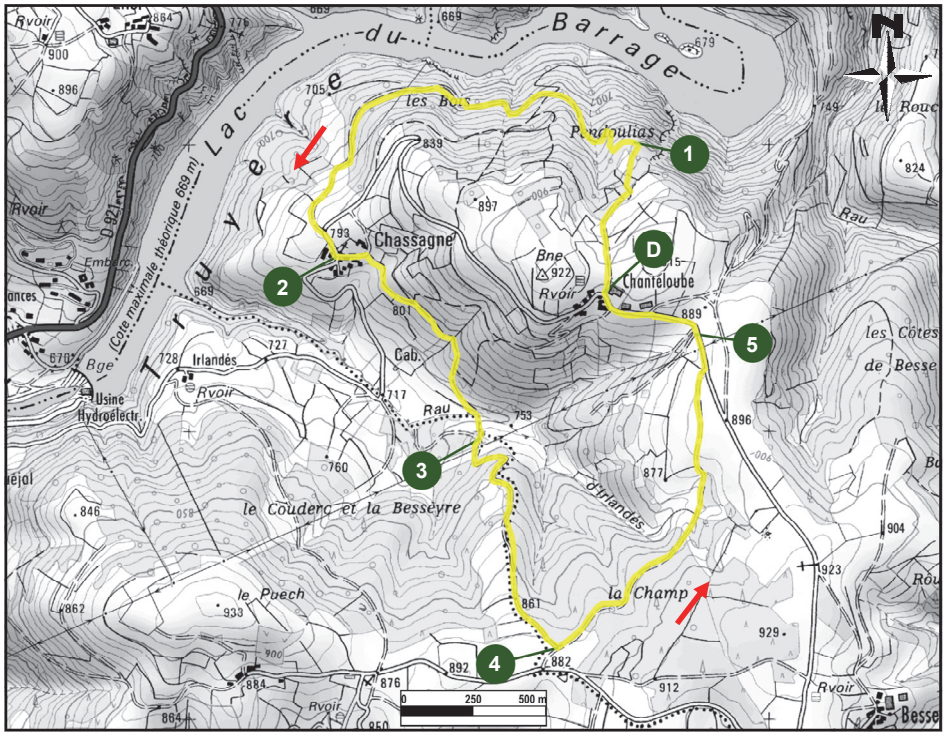

CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.

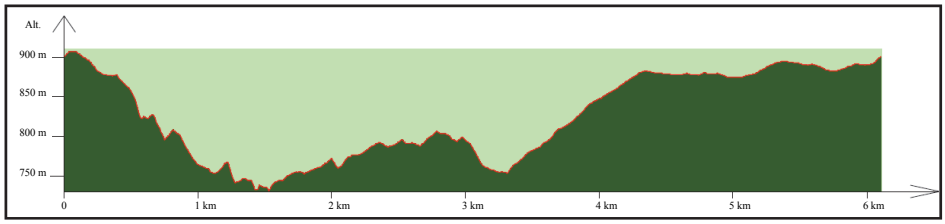

D Pour rejoindre le point de départ : depuis la Route Départementale n°13 entre Chaudes-Aigues et Saint-Martial, prendre à gauche direction Chanteloube.
Le départ est donné dans le village près de la borne à incendie. Prendre le chemin à droite.

1 (Hors circuit : dans le virage prendre à droite un petit sentier sur 50 mètres qui vous conduira au magnifique point de vue sur le barrage et les Iles du Chambon). Continuer le chemin,au premier carrefour à droite continuer tout droit et au deuxième carrefour, encore à droite, continuer jusqu'au village de Chassagne.

2 Prendre à droite la route goudronnée. Dans le village, prendre à gauche et après la dernière maison, prendre le chemin de droite. Après avoir traversé le ru d'Irlandès, bonne « grimpette ».

3 Au grand chemin prendre à gauche, monter dans le bois et ensuite le long des prairies.

4 Au carrefour des quatre chemins, prendre à gauche et traverser la forêt pour revenir jusqu'à la route.

5 A la route, prendre à gauche pour rejoindre Chanteloube.

INFO +

CHANTELOUBE

Il y avait dans le vieux temps, en ce pays de Truyère, du côté de Saint-Martial, une louve solitaire, de ces louves grises à la dent longue et au poil raide comme du crin.
Par les nuits sans lune, son cri semait la frayeur dans les esprits des gens du pays. Un jour, par un vent du diable, arriva de Chaudes-Aigues un homme bizarre ! Ce n'était rien d'autre qu'un sorcier. Les gens en se signant, lui parlèrent de la bête. Le sorcier leur promit d'aller voir « l'animal ». Quatre jours plus tard, il s'en revint du fond des bois « cette louve n'est autre qu'une fille très belle, qui a fait une patche avec le diable ».
Depuis, elle rode et hurle dans les côtes à la recherche de son prince.
Le sorcier repartit d'où il était venu. Depuis son départ, souvent, le soir, quand les portes étaient verrouillées et que dans la cheminée fumait la dernière bûche, on entendait un long cri, la louve chantait et appelait son prince. Elle était toujours là.
Mais une nuit, ce ne fût plus un, mais deux chants que les gens entendirent.
Depuis ce jour, le loup et la louve furent si heureux que les habitants des environs de Saint-Martial décidèrent d'appeler cet endroit, où les deux loups chantèrent, « CHANTELOUBE ».

Pour une randonnée sans souci

Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

un trait indique la continuité du tracé,

Tourner à droite,

Tourner à gauche,

X *une croix, c'est la mauvaise direction.*

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.

Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser… Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- **se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,**
- **emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),**
- **éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,**
- **ne pas quitter les sentiers balisés,**
- **ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,**
- **ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,**
- **refermer les clôtures à la traversée des pâturages,**
- **ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,**
- **ne pas fumer ou faire du feu,**
- **ne pas camper,**
- **ne cueillir aucune plante,**
- **en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,**
- **En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.**

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes… Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U
17 police
18 pompiers
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la communauté de communes Saint-Flour Communauté. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.